

**213****DM9.1**Projets de réserve aquatique de la rivière
Moisie et de réserves de biodiversité des lacs
Pasteur, Gensart et Bright Sand**Côte-Nord****6212-01-204**

Comité Zone d'Intervention Prioritaire Côte-Nord
du Golfe

C.P. 340 Sept-Îles (Québec) G4R 4K6 Tél : 418-968-8798 Fax : 418-968-8830

Le 27 mai 2005

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Sujet : Consultation publique sur les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

ATTN : Claudette Journault, Présidente

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Recommandations pour la consultation sur les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (ZIPCNG) est un organisme à but non-lucratif dont le territoire est constitué de la côte nord du Golfe du St-Laurent soit de Rivière-Pentecôte à Blanc-Sablon en englobant l'île d'Anticosti. La ZIPCNG a pour mandat de veiller à l'éducation et à la sensibilisation de la population face aux problématiques entourant la côte nord du golfe du St-Laurent. Pour ce faire, le comité met sur pied des actions visant à protéger, réhabiliter et conserver les écosystèmes du golfe en collaboration avec les communautés et les autorités concernées.

Ainsi, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe ayant un territoire situé en milieu côtier, nos recommandations toucheront les sujets de la qualité de l'eau, de la protection des espèces anadromes et catadromes et la protection du territoire dans l'estuaire de la rivière Moisie, donc, l'extension de la réserve aquatique.

La majorité des recommandations prennent en compte la première recommandation suivante :

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, considérant que :

- l'entrée de la rivière Moisie doit rester saine pour permettre au saumon de l'Atlantique et à l'anguille d'Amérique d'accéder à l'amont de la rivière;
- un événement, dû à une coupe de bois située à plus de 60 m de la rivière, a quasiment obstrué le flux de la rivière au début des années soixante;

- le saumon noir doit descendre la rivière à son embouchure pour refaire ses forces en allant consommer le capelan dans la zone côtière;
- l'érosion des berges à l'embouchure, causé par la Moisie dans son méandre et par la mer dans l'estuaire, pourrait donner lieu à des ouvrages non permis et destructif pour des fins de protection d'infrastructure;
- la remise à l'eau durant la pêche au saumon est maintenant la norme plutôt que l'exception en matière de pêche sportive;

et en supposant que :

- un enclavement soit fait autour du Club Adams ou que lui soit remis un droit exclusif;
- une dérogation à la remise à l'eau pour une durée de 5 à 10 ans afin de permettre à la ZEC et l'APRM de sensibiliser leur clientèle pour qu'ensuite la remise à l'eau deviennent obligatoire;

Recommande que la réserve aquatique de la rivière Moisie soit étendue à l'ensemble de l'embouchure, soit les kilomètres 0 à 30, une frange de protection intégrale de 2 kilomètres et une zone en milieu marin d'un rayon de 1 (un) kilomètre à l'embouchure.

Recommandation sur la qualité de l'eau

- La ZIPCNG recommande qu'aucun défoliant soit épandu dans la réserve aquatique, que ce soit pour la maintenance du territoire sous les lignes à haute tension d'Hydro-Québec ou pour d'autres usages.
- La ZIPCNG recommande que ne soit autorisée que l'utilisation de produits reconnus inoffensifs pour l'environnement dans les limites intérieures de la réserve aquatique.
- LA ZIPCNG recommande que le BAPE enquête sur les risques potentiels de petits déversements de «bunker» le long du chemin de fer par une vérification approfondie de l'étanchéité des wagons de transport.
- La ZIPCNG recommande que le BAPE enquête sur les risques du passage d'un «pipeline» pour le transport du fer dans la réserve aquatique.
- LA ZIPCNG recommande que le BAPE enquête sur les déversements potentiels d'origine urbaine (fosses sceptiques, égouts) et d'origine industrielle (accident sur la 138 et les déversements de pétrole en mer à proximité de l'embouchure de la rivière Moisie) dans les 30 premiers km de la rivière.

Recommandation sur la protection des espèces anadromes et catadromes

- La ZIPCNG, pour la capacité de support exceptionnelle de recrutement du saumon de l'Atlantique de cette rivière, recommande que le bassin versant de la rivière Ouapatec soit annexé au projet de la réserve aquatique.
- La ZIPCNG recommande que la remise à l'eau soit obligatoire pour l'ensemble de la rivière pour le saumon de l'Atlantique et l'anguille d'Amérique.

Recommandation sur les limites de la réserve aquatique

- La ZIPCNG recommande que la réserve aquatique de la rivière Moisie soit étendue à l'ensemble de l'embouchure, soit les kilomètres 0 à 30, une frange de protection intégrale de 2 kilomètres et une zone en milieu marin d'un rayon de 1 (un) kilomètre à l'embouchure.
- La ZIPCNG recommande qu'une zone tampon de 200 mètres sur le contour de la réserve aquatique soit exempte de coupe forestière.
- La ZIPCNG recommande que le bassin versant de la rivière Ouapatec soit annexé au projet de la réserve aquatique.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, notre mémoire vous parviendra durant la semaine du 30 mai 2005.

Bien à vous,

Guy Parenteau, Directeur général